

SYMEVAD – Comité Syndical du 27 janvier 2025**2025-02**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD

Séance du 27 janvier 2025

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt et un janvier deux mille vingt-cinq.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, Eric, M. MERCIER Patrick, M DEREIGNAUCOURT, M. KUMOREK Laurent, MUSIAL Christian, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, M VALLIN Jérôme.

Suppléant ayant pris part au vote :

Mme LAISNE Genévière, M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent,

Procuration :

Mme Cordonnier Bernadette donne procuration à M BOURY Thierry

Etaients excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. GUENEZ Frédéric, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MONCHY Jean-Marie, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean –Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, M DELATTRE Joël, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TAOURIT Inès, M. FAUQUEMBERGUE Bernard, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme WERQUIN Mildred, M DEDOURGES Daniel, M HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis,

SYMEVAD – Comité Syndical du 27 janvier 2025**2025-02****DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL**

Objet : Versement de la subvention à l'Amicale du personnel SYMEVAD « Les amis de SYM »

Considérant qu'en date du 18 décembre 2018, une Amicale du personnel du SYMEVAD, « Les Amis de SYM » a été créée.

Considérant que cette Amicale est financée sur la base des cotisations des Adhérents et de la subvention octroyée par le SYMEVAD.

Considérant que le montant de la subvention sollicitée au titre de l'année 2025 est de **12 800 €**

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide,

Article 1 : d'autoriser le versement de la subvention, soit **12 800 €**

Article 2 : d'inscrire la dépense au budget 2025

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	1
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président



Christian MUSIAL